

Objet : Mobilité – Contrat particulier portant occupation d'un espace ou local en Gare d'Albertville non constitutive de droits réels avec SNCF GARES & CONNEXIONS – Installation d'une borne d'information à destination des touristes en Gare d'Albertville

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Arlysère et notamment sa compétence en matière de Mobilité,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'arrêté n°2020-160 donnant délégations à Jean-François BRUGNON pour les affaires traitant des mobilités de la CA Arlysère,

Considérant la nécessité d'installer une borne d'information à destination des touristes en Gare d'Albertville,

Décide

Article 1 : Il est conclu entre la CA Arlysère et SNCF GARES & CONNEXIONS un contrat particulier portant occupation d'un espace ou local en Gare d'Albertville non constitutive de droits réels pour l'installation d'une borne d'information à destination des touristes (projet contrat joint en annexe).

Article 2 : L'emplacement d'une superficie de 1 m² environ, localisé en Gare d'Albertville, est mis à disposition pour une durée de 2 ans à compter de la date de réalisation de l'état des lieux d'entrée et à titre gratuit.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 05/04/2022

Le Vice-Président
Jean-François BRUGNON

